



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 18 juillet 2022*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Partenariat CAB / Mission locale – Soutien financier 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 juillet à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 12 juillet 2022.

**PRESENTS :**

MM. Leonardi, Rossi, Romiti, Pozzo di Borgo, Savelli, Milani, Mmes Pellegrini, De Gentili

**ABSENTS :**

MM. Linale, Simeoni, Simonpietri, Padovani, Mme Padovani

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre :-

Abstention :-

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Partenariat CAB / Mission locale – Soutien financier 2022**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu la feuille de route développement économique, emploi, ESS 2020-2026 approuvée par le Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 et la volonté de la CAB de développer l'emploi et l'insertion professionnelle notamment des publics jeunes ;

Considérant la nécessité de collaborer de manière plus étroite avec la Mission Locale de Bastia pour améliorer l'employabilité des publics jeunes et leur insertion ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE (A l'unanimité)**

De conclure une convention de partenariat avec la Mission Locale de Bastia assortie d'objectifs annuels et couplée au versement d'une subvention de fonctionnement annuelle ;

**DECIDE**

De verser à la Mission Locale de Bastia pour l'année 2022 une subvention de 20 000 euros ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal, Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
LOUIS POZZO DI BORGO